

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 16 janvier 2026 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2535330A

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Marielle HAUCHECORNE
Monsieur Mathieu MOREAU
Monsieur Vincent FRITSCH |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Audrey GILBERT
Monsieur Marc HERNANDEZ
Madame Christine SYLVA |

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires : Madame Hélène FAUCON DEMOL
Monsieur Sébastien VILLANOVA
Monsieur Josselin VALDENAIRE

Suppléants : Madame Caroline GIOVANNONI
Madame Angéline GRIMAULT
Madame Ludivine DUBART

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Madame Nadia DAHMANI
Monsieur Abdelrezeg LABED

Suppléants : Monsieur Medjid MOUHOUB
Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaire : Madame Maxime GHARBI

Suppléant : Monsieur Ivan BATTUT

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

Titulaire : Monsieur Youcef MOUHOUBI

Suppléant : Monsieur Damien CUQUEMEL

Article 2

L'arrêté du 30 septembre 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

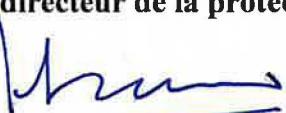
Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 janvier 2026

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse


Thomas LESUEUR